
Adresse de la société populaire de Brutus-le-Magnanime (Nièvre) qui félicite l'Être suprême d'avoir détourné le fer assassin dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Brutus-le-Magnanime (Nièvre) qui félicite l'Être suprême d'avoir détourné le fer assassin dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 87;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23471_t1_0087_0000_2

Fichier pdf généré le 21/07/2021

aurez consolidé notre bonheur et la reconnaissance immortalisera vos vertus et votre gloire ».

LIEBAUX, LANISES, CIMERS, BRUGNOU
[et 1 signature illisible].

P.S. La Société populaire de Bussièrès les Belmont n'étant composée que de cultivateurs et d'artisans utiles, trop faible par ses moyens de pouvoir équiper un cavalier pour la République a, sous la Présidence du citoyen Amar, envoyé 500 liv. a la Convention pour les frais de la guerre; elle desireroit savoir si cette legere offrande est parvenue a sa destination.

h

[La Sté popul. de Brutus-le-Magnanime à la Conv.; s.d.] (1).

« Citoyens Représentans,

L'aristocratie ne compte plus les jours que par ses forfaits, chaque reveil amene de sa part un nouveau crime, et elle ne cessera d'en commettre que quand sa fureur cessera d'en inventer.

Deja 2 de vous (Lepelletier et Marat) ont été victimes de ses atrocités; 2 autres (Collot D'herbois et Robespierre) ont failli l'être de sa rage; les premiers vivent au temple de memoire, les seconds ont place dans le cœur de tous les bons français.

Graces soyent rendues a l'etre Suprême de ce qu'il a détourné le fer assassin dirigé contre Collot D'herbois et de ce qu'il a garanty Robespierre.

Graces soyent rendues de ce que le coup qui a frappé le brave Geoffroy n'est pas mortel, toutes ces hutes étoient celles du crime contre la vertu, et le terme est arrivé car la vertu doit sortir victorieuse de ces combats. Vous l'avez mise a l'ordre du jour.

Représentans du peuple votre existence ne vous appartient plus, vous l'avez consacrée au bonheur de la France; marchez rapidement a votre but, le genie de la liberté a enflamé l'atmosphère et chacun de vous est un géant en comparaison du pigmé qui l'attaque ».

GAYÔT (Présid.), BESY (Secrét.), LEFRANÇOIS
(Secrét.).

[Extrait des délibérations du 8 prair. II].

Un membre a fait une motion tendante a ce qu'il fut fait a la Convention une adresse de felicitation pour le Decret qu'elle a rendu sur les idées[s] religieuses et morales, sur les principes republicains et les fêtes nationales, sur les evenemens arrivés a Collot d'herbois et a Robespierre; et sur le Decret qu'elle a rendu en faveur du brave Geoffroy, cette motion mise aux voix a été adoptée.

ROBERT (presid.), R. MAYOR (secret.),
P.c.c. BESY (Secret.)

i

[La Sté popul. d'Albi à la Conv.; 7 mess. II] (2)

(1) C 310, pl. 1210, p. 5; J. Sablier, n° 1432; J. Fr., n° 656.

(2) C 310, pl. 1210, p. 3.

Citoyens Representans

Lorsque vous veniez de rendre hommage par un decret solennel, a des verités qui sont le fondement de toute la morale; lorsque nous préparions la fête que vous avés consacré à l'être supreme, de quelle indignation n'avons nous pas été saisis en apprenant les nouveaux attentats médités et presque consommés contre la représentation nationale ?

Les canons étoient autrefois la dernière raison des rois; maintenant ce sont les assassinats. Que vos laches ennemis rougissent, s'ils le peuvent, des moyens qu'ils emploient contre vous ! 20 puissances coalisées contre un peuple libre ne conservent donc d'esperance que par le crime ! nous avons été instruits par le dernier rapport qui vous à été fait, de toutes les manœuvres de cette faction d'assassins dont la France sera bientôt vengée.

Continués, citoyens representans, à braver les poignards des rois et de leurs complices; la haine qu'ils vous ont vouée est le titre de votre gloire aux yeux de la postérité et de la reconnaissance de la republique dont vous fondés la liberté sur des bases inébranlables.

Vive la Montagne, Vive la République. S. et F. ».

ESPEROUS (Vice presid.), VERVEIL, OMER HATON,
GUIZES, Fr. ANADANEZ (Secrétaires).

j

[La Sté popul. de Touquin à la Conv.; 9 mess. II] (1).

« Représentans d'un peuple libre

Les sans culottes de la Commune de Touquin n'ont cessé de vous applaudir par des cris 1 000 fois repetés, de Vive la République, la convention Nationale, Vive la Montagne ...

Legislateurs, des sansculottes ne connaissent pas l'eloquence ils ne savent pas faire des phrases, ils ne savent que dire la verité. Vos bienfaits et vos vertus sont gravés dans nos cœurs; vous avez démasqué les traitres et les scélérats, les hypocrites et les conspirateurs. Vous avez confondus les faux docteurs. Vous avez mis a l'ordre du jour la justice, la probité et les mœurs en proclamant que le peuple français reconnaît l'etre Suprême et l'immortalité de l'ame et vous avez bien merité de la patrie. Nous rendons homage a la bravoure de Geoffroy. Nous vouons a l'exécration les monstres qui osent porter une main criminelle sur nos representans.

Nous invitons la Convention nationale a rester à son poste.

Vive la République ».

CHEMIN, SIMON, ROUCY, GRANDAY.

k

[La Sté popul. de Cosne à la Conv.; 11 prair. II] (2).

« Citoyens representans,

La Société populaire de Cosne a appris, avec la plus vive indignation, l'horrible attentat commis

(1) C 310, pl. 1210, p. 2.

(2) C 310, pl. 1210, p. 6. Bⁱⁿ, 28 mess., (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1432; J. Fr., n° 656.